



RÉPONSES

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPIRITUEUX

AUX IDÉES REÇUES
LES PLUS RÉPANDUES SUR
LES SPIRITUEUX

1

Est-il vrai que les spiritueux sont des alcools forts ?

L'ALCOOL CONTENU DANS LES SPIRITUEUX
N'EST PAS PLUS FORT
QUE DANS LES AUTRES BOISSONS
ALCOOLISÉES !

La molécule alcool, appelée éthanol, est identique quelle que soit la boisson alcoolisée. Ainsi, une boisson commercialisée avec un degré d'alcool élevé, comme beaucoup de spiritueux, ne contient pas un alcool plus puissant ou plus fort qu'une boisson de degré plus faible. Sous le terme «alcool», il faut entendre la quantité d'éthanol ou d'alcool pur, composant commun à toutes les boissons alcoolisées que l'on retrouve en quantité égale d'un verre standard à un autre.

Pourquoi les spiritueux ont-ils un degré plus élevé que le vin ou la bière ?

Les spiritueux sont issus d'une distillation ou d'une aromatisation d'un alcool ou d'un distillat d'origine agricole. Un règlement européen de 1989, révisé en 2008, a fixé le degré minimum général des spiritueux à 15% vol.

La plus grande partie des spiritueux est commercialisée avec un titre alcoométrique situé entre 36 et 45 % vol.

Les minima (40% vol pour le Cognac, le pastis, le whisky, ou 37,5% vol pour le rhum, les eaux-de-vie de fruit, le gin, la vodka, par exemple) sont ainsi fixés pour maintenir un haut niveau qualitatif des produits en question. Cela permet également de tenir compte des usages traditionnels qui sont à la base de la renommée que ces produits ont conquise dans l'Union européenne et sur le marché mondial. Le titre alcoométrique figure obligatoirement sur l'étiquette du conditionnement.

« LES ALCOOLS FORTS » : UNE DÉNOMINATION TROMPEUSE

L'expression « alcool fort » est le plus souvent utilisée d'une manière péjorative pour mettre en évidence l'importance du volume d'alcool contenu dans la bouteille. Elle peut laisser penser que la consommation de certaines boissons alcoolisées comporte moins de risques que la consommation de spiritueux. Associés, les termes « alcools » et « forts » ne se retrouvent dans aucune réglementation et leurs utilisateurs entendent essentiellement viser les boissons alcoolisées qui, légalement, sont dénommées « boissons spiritueuses », simplifiées en « spiritueux » c'est-à-dire des boissons qui contiennent de l'alcool de distillation et dont le titre alcoolique doit être supérieur à 15 % vol.

La dénomination exacte est donc « spiritueux » ou « boisson spiritueuse ». Soyons objectifs et utilisons-la !

ZOOM SUR LA VODKA INJUSTEMENT STIGMATISÉE

La vodka est injustement stigmatisée parmi les boissons alcoolisées alors qu'il n'existe aucun lien entre la consommation excessive d'alcool et une catégorie de boissons.

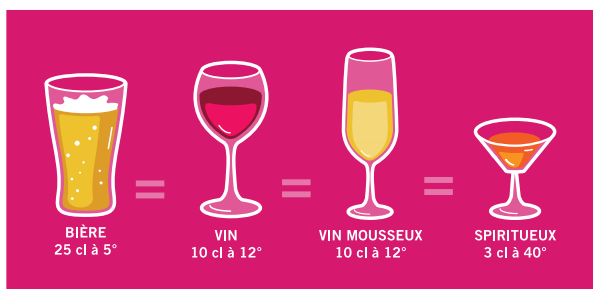
- Contrairement à une idée répandue, la vodka ne représente que de très faibles volumes de consommation de boissons alcoolisées en France (environ 1,6 % de la consommation totale).
- Aucune étude n'a jamais fait de lien entre le binge-drinking, ou alcoolisation ponctuelle importante (API), et la consommation d'une certaine catégorie de boissons alcoolisées (sources ESPAD, HBSC, INPES...). Il s'agit d'un problème global incluant une grande diversité de facteurs.
- La majorité des vodkas consommées en France sont produites en France ; certaines sont 100% françaises tant du point de vue des matières premières utilisées (blé, raisin, etc) que du packaging (verriers, producteurs de bouchons et de capsules...), contribuant ainsi significativement à l'emploi, à l'économie et à l'agriculture.

2

Y a-t'il plus d'alcool dans les spiritueux que dans les autres boissons alcoolisées ?

DANS UN VERRE STANDARD DE SPIRITUEUX,
IL N'Y A PAS PLUS D'ALCOOL
QUE DANS UN VERRE STANDARD
D'UNE AUTRE BOISSON ALCOOLISÉE

Compte tenu des doses généralement servies en établissement type bar ou restaurant, un verre standard de spiritueux contient la même quantité d'alcool pur qu'un verre standard d'une autre boisson alcoolisée. Pour un verre dit « standard », la quantité d'alcool pur correspond à 10 grammes d'alcool, qu'il s'agisse d'un verre de bière, de vin, de champagne, de pastis, d'eau-de-vie, ou de whisky.



« Souvent, dans la population générale, les spiritueux sont encore considérés comme seuls dangereux pour la santé. En fait, le danger est lié à la quantité d'alcool ingérée. Le degré alcoolique relativement faible du vin et surtout de la bière est compensé par l'ingestion d'un volume plus grand de boissons : la taille des verres est inversement proportionnelle à la teneur en alcool de la boisson. »

PROFESSEUR FRANÇOIS PAILLE,
Professeur d'Université à la Faculté de Médecine de Nancy
Chef de Service d'Addictologie au CHU de Nancy
Président du CUNEA (Collège Universitaire National
des Enseignants d'Addictologie)
Vice-Président de la FFA (Fédération Française d'Addictologie)

PLUS D'INFORMATIONS

L'INSTITUT DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR LES BOISSONS (IREB)

fondé en 1971 à l'initiative de sociétés productrices et distributrices de boissons alcoolisées a pour mission de contribuer à la recherche alcoologique. L'Ireb est à la fois un organisme de recherche, une source de documentation et un lieu d'information sur l'alcool.

www.ireb.com

L'INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ (INPES)

a mis en place le site **www.alcoolinfoservice.fr** pour tout savoir sur l'alcool, évaluer et suivre sa consommation.

3

La consommation de spiritueux est-elle en hausse ?

LA CONSOMMATION MOYENNE
DE SPIRITUEUX **RESTE STABLE**
DEPUIS CINQUANTE ANS.

Selon l'INSEE la consommation de boissons alcoolisées a été divisée par deux entre 1960 et 2000 et la consommation de vin reste l'alcool le plus consommé devant la bière et les spiritueux.

La dernière étude Ifop, réalisée sur la fréquence des usages des boissons alcoolisées, montre que la consommation quotidienne de spiritueux ne concerne plus qu'un Français sur dix. Le volume moyen de spiritueux consommé annuellement est en diminution constante en raison, notamment, du passage d'une consommation régulière à une consommation occasionnelle.

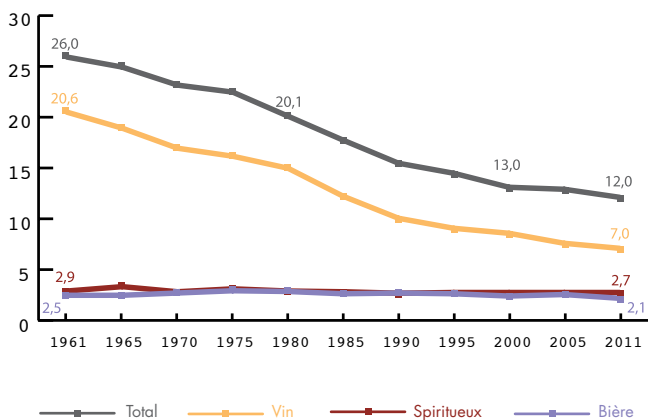
D'après les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) portant sur les quantités d'alcool consommées par habitant âgé de 15 ans et plus, la France se situerait dans une position moyenne au sein des pays de l'Union européenne.

(Sources/OFDT 2013)

« Les Français, de moins en moins consommateurs réguliers, privilégient une consommation occasionnelle et opèrent une montée en gamme dans le choix des produits. On constate simultanément une baisse des quantités achetées et une hausse du budget moyen. »

ALEXIS CAPITANT,
Directeur général d'Entreprise et Prévention

UNE CONSOMMATION DE SPIRITUEUX STABLE EN FRANCE DEPUIS 50 ANS



Ventes d'alcool en France en litres d'alcool pur, par an et par habitant de plus de 15 ans.
1961-2011

Sources : OMS, Groupe IDA, Insee

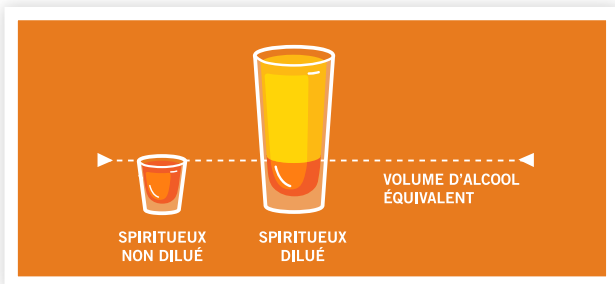
4

Est-il exact que la consommation en long drink augmente la quantité d'alcool bue ?

LA DILUTION OU LA PRÉPARATION EN COCKTAIL DES SPIRITUEUX N'AUGMENTE PAS LA QUANTITÉ D'ALCOOL ABSORBÉE.

Beaucoup de spiritueux se consomment en cocktail ou en « long drink » c'est-à-dire allongés d'eau plate ou gazeuse ou d'autres boissons sans alcool (jus de fruits, boissons gazeuses...).

L'ajout d'une ou plusieurs boisson(s) non alcoolisée(s), sucré(e)s ou non, à des spiritueux ne change pas la quantité d'alcool contenue dans le verre. La dilution ou la préparation en cocktail des spiritueux n'augmente donc pas la quantité d'alcool consommée.



Les spiritueux favorisent-ils l'abus d'alcool ?

L'ABUS D'ALCOOL N'EST EN AUCUN CAS LIÉ À UNE CATÉGORIE DE BOISSON ALCOOLISÉE.

Des seuils de consommation à moindre risque ont été définis par l'Organisation Mondiale de la Santé en 1980. Ils sont utilisés depuis, dans de nombreux pays, pour informer les consommateurs de boissons alcoolisées des quantités à ne pas dépasser et des circonstances dans lesquelles il convient de s'abstenir.

Sur la base d'une **unité d'alcool** correspondant à **10 grammes d'alcool pur** quel que soit le type de boisson alcoolisée consommée, les organisations de santé publique recommandent de **ne pas consommer plus de** :

- **2 unités d'alcool** par jour pour les femmes
- **3 unités d'alcool** par jour pour les hommes
- **4 unités d'alcool** pour les consommations occasionnelles
- **0 unité d'alcool**, au moins un jour par semaine et dans le cadre de situations à risque (conduite, femme enceinte, mineur)

www.2340.fr

Créée en 1990, l'association **Entreprise et Prévention** réunit aujourd'hui les principales entreprises du secteur des vins, bières et spiritueux. Elle est engagée dans la lutte contre la consommation excessive ou inappropriée de boissons alcoolisées au profit d'une consommation raisonnée et fondée sur la maîtrise des risques.

www.preventionalcool.com

Les boissons spiritueuses sont-elles insuffisamment taxées ?

LA TAXATION DES SPIRITUEUX EST LA PLUS ÉLEVÉE PARMIS LES BOISSONS ALCOOLISÉES, NOTAMMENT AU REGARD DES QUANTITÉS CONSOMMÉES

Alors qu'ils ne représentent que 22 % de la consommation d'alcool pur en France, les spiritueux supportent 84 % des recettes fiscales spécifiques sur les alcools.

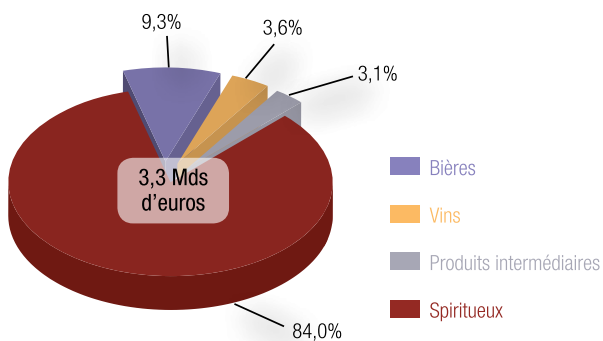
À noter que les spiritueux supportent, de manière additionnelle à la taxation propre aux boissons alcoolisées, une cotisation de sécurité sociale dès lors que leur degré dépasse 18°. Cette cotisation renforce l'écart, déjà important, entre les taux de taxation des différentes boissons alcoolisées.

La Fédération Française des Spiritueux demande qu'une partie des recettes fiscales sur les boissons spiritueuses, soit 2,8 milliards de taxes (hors TVA), soit utilisée à des fins de prévention* et de lutte contre la consommation excessive et les comportements à risque liés au mésusage des spiritueux et des boissons alcoolisées en général.

Les recettes fiscales supplémentaires engendrées par la hausse annuelle des taxes du fait du calage sur l'inflation pourraient ainsi être utilisées à cette fin.

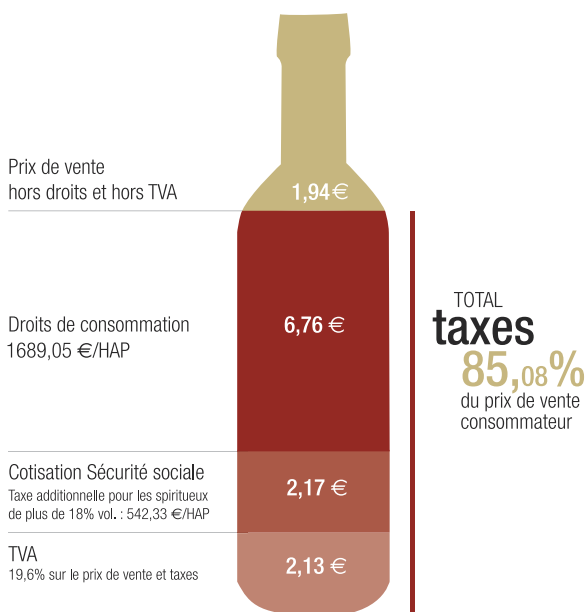
* Nota bene : le budget de l'INPES pour les campagnes de prévention alcool : 5,4 millions d'euros sur 90 millions d'euros en 2011

UNE PRESSION FISCALE ÉCRASANTE



Recettes fiscales 2012 hors TVA

Source : Douanes



HAP : Hectolitre d'Alcool Pur

Au 1^{er} janvier 2013, décomposition des droits et taxes pour un litre de spiritueux à 40% vol. (whisky, liqueur, pastis, etc.) vendu à 13€.



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPIRITUEUX

Créée en 1996, la Fédération Française des Spiritueux (FFS) est un syndicat professionnel composé de producteurs et distributeurs français de spiritueux.

Elle regroupe près de 200 entreprises dont 90% de PME présentes dans 23 régions (y compris les DOM).

La filière des spiritueux représente plus de 100 000 emplois directs et indirects dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du négoce ou de la distribution.

✓ La FFS, avec d'autres associations ou organisations professionnelles, s'est engagée à respecter et à faire respecter les dispositions du Code d'autodiscipline et de déontologie en matière de communication et de commercialisation des boissons alcoolisées.

✓ La FFS partage les préoccupations des pouvoirs publics à l'encontre de la consommation excessive et plus particulièrement du binge drinking, ou alcoolisation ponctuelle importante, qui constitue l'une des manifestations les plus préoccupantes de l'abus d'alcool.

✓ La FFS condamne la consommation abusive d'alcool sous toutes ses formes et considère qu'il est essentiel de lutter contre l'abus et non contre l'usage en accordant une attention particulière aux catégories de population présentant des comportements à risque.

✓ La FFS est un acteur engagé aux côtés des parties prenantes dans l'action pour la prévention des risques liés à la consommation excessive et inappropriée de boissons alcoolisées.

LES PRINCIPAUX SPIRITUEUX PRÉSENTS EN FRANCE

LES SPIRITUEUX SE DIVISENT EN DEUX GRANDES CATÉGORIES

- les eaux-de-vie dont le goût provient de la matière végétale distillée : brandies, eaux-de-vie de fruits, rhums, whiskies, etc.
 - les spiritueux composés dont le goût provient de l'aromatization d'un alcool ou d'un distillat d'origine agricole : anisés, gentianes, gins, liqueurs, vodkas, etc.
- Toutes ces catégories de spiritueux sont produites et/ou commercialisées en France.

Plus d'informations sur le site www.spiritueux.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPIRITUEUX

7 rue de Madrid 75008 Paris
Tel : +(33) 1 53 04 30 30
ffs@spiritueux.fr
www.spiritueux.fr

www.spiritourisme.com



www.facebook.com/Spiritourisme



<https://twitter.com/spiritourisme>



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPIRITUEUX
7 rue de Madrid 75008 Paris
+(33) 1 53 04 30 30 - www.spiritueux.fr